

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MAI 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 avril 2020 s'est réuni à 18h00 à la salle des fêtes de Collemiers sous la présidence de Simone MANGEON, Maire.

Présents : Simone MANGEON, Catherine ROTA, Sandrine RAVASSON, Joël THIBAUT, Alain CORNEAU, Jean-Pierre DEMELEUMESTER, Thierry ALEXANDRE, Sylvain PICOUET, Delphine GREMY et Frédéric TROUE.

Absent(s) : Hervé GRANDJEAN ayant donné pouvoir à Simone MANGEON, Ludovic DE BO ayant donné pouvoir à Thierry ALEXANDRE, Sophie LITRA et Isabelle ALLEMANDOU.

Secrétaire de séance : Catherine ROTA

Mme MANGEON a également convié les 6 nouveaux membres du Conseil Municipal qui ont été élus le 15 mars 2020. Ils peuvent participer à la réunion mais leur voix ne sera pas comptabilisée lors des délibérations prises ce jour car le nouveau Conseil Municipal n'est pas encore installé.

I. Compte de Gestion du Receveur

Mme MANGEON présente le CG du Receveur. Les Membres du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2019 de Mme la Trésorière : **Budget de la Commune de Collemiers**

II. Affectation du résultat Commune

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif de l'exercice 2019, constate que le budget principal de la Commune pour l'exercice 2019 présente :

Un résultat de clôture de fonctionnement de 275 904,66 €
Un solde de clôture d'investissement négatif de 63 056,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, d'affecter les résultats de clôture 2019 comme suit :

Section d'investissement :

En dépense au compte 001 : 63 056,51 €
En recette au compte 1068 (affectation du résultat) : 63 056,51 €

Section de fonctionnement :

En recette au compte 002 : 212 848,15 €

III. Taux des 4 taxes

VU l'état N°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de fixer les taux d'imposition inchangés pour l'année 2020 comme suit :

Taxe foncier bâti	12,32 %
Taxe foncier Non bâti	42,11 %

Depuis le 01 janvier 2016, la Communauté d'Agglomération récupère le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises, de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux et le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée Entreprises.

La Commune perçoit une attribution de compensation tous les ans à compter de cette même année.
Montant compensation 2020 : 28 259.00 €

Donc, comme promis lors de la cérémonie des Vœux, il n'y a pas d'augmentation des impôts.

IV. Subventions Communales

ADMR de Collemiers et des environs	800.00 €
A.S.E.A.M.A.S	100.00 €
Bar 'Ouf Café	300.00 €
Club de l'Espoir de Gron/Collemiers	300.00 €
Gardons nos petits Colombariens	800.00 €
Coopérative Scolaire	1000.00 €
Les Chasseurs	150.00 €
Les Majorettes	650.00 €
MFR de GRON	100.00 €
Les Sapeurs-Pompiers	200.00 €
Les Jardiniers d'Yvonne	100.00 €

V. Mur derrière l'église

Mme MANGEON présente le devis de l'Entreprise Boutteyre et Legrand pour un montant de : 3 565 € HT

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité le devis de l'Entreprise Boutteyre et Legrand pour un montant de 3 565.00 € HT et mandate Mme MANGEON pour la signature.

VI. Entretien voirie communale 2020

Les Membres du Conseil ont voté à l'unanimité une enveloppe de 10 000 € HT (Fonctionnement) et 30 000 € HT (Investissement) pour l'entretien de la voirie communale.

Des devis ont été demandés à l'Entreprise COLAS et RMC.

Les travaux seront réglés dès réception des factures.

VII. Acquisition d'un broyeur

Mme MANGEON souhaiterait acquérir un broyeur pour la Commune afin de gérer au mieux les déchets verts. En effet depuis plusieurs années, elle constate avec ses collègues Maires de la recrudescence des dépôts sauvages. Ce broyeur serait utilisé par l'agent communal pour le broyage des branchages et les administrés pourraient prendre rendez-vous avec Dominique pour le broyage de leur taille.

Cette acquisition aurait pour objectifs de :

- Réduire la production de déchets verts,
- Promouvoir l'utilisation du paillage et ainsi diminuer les consommations d'eau et l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Sensibiliser les administrés à la prévention des déchets
- Proposer une alternative au brûlage

Mme MANGEON informe le Conseil qu'après renseignement l'acquisition d'un broyeur peut être subventionné à 50% par la CAGS (Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais)

Mme MANGEON présente 2 devis d'Expert Jardin :

1^{er} devis pour un montant de 9 700.00 € HT

2^{ème} devis pour un montant de 13 880.00 € HT

Après délibération le Conseil ne donne pas suite au deux devis trop élevés. D'autres devis vont être demandés.

Mme MANGEON doit se renseigner également pour la location d'un tel matériel. M. GOURLIN se propose de s'occuper de cette partie du dossier.

VIII. Rénovation couverture bâtiment communal : Lavoir

Vu la situation actuelle, la fermeture des professionnels du bâtiment pendant le confinement.

Mme MANGEON informe le Conseil que plusieurs devis ont été demandés et seule, l'Entreprise Boutteyre et Legrand a répondu.

Devis de l'Entreprise Boutteyre et Legrand : 25 880 € HT

Mme GREMY trouve le devis trop élevé. Elle doit nous envoyer un devis dès le lundi 11 mai 2020.

IX. Amélioration hangar communal (sol)

M. TROUÉ Frédéric présente un devis d'un montant de 1800 € HT pour le sol du hangar communal en fraisat de goudron. Après délibération, le Conseil valide le devis de M. TROUÉ Frédéric et mandate Mme MANGEON pour la signature.

M. TROUÉ Frédéric s'abstient et ne prend part à la délibération.

X. Budget primitif 2020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal en détail le budget 2020 de la Commune qui reprend les investissements prévus notamment les travaux de rénovation de la couverture du bâtiment communal : Lavoir, l'acquisition d'un broyeur, l'amélioration du hangar communal (sol)...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité le budget primitif 2020, qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Fonctionnement 547 516.02 €

Investissement 187 229.61 €

XI. L'école (pandémie Coronavirus)

Mme MANGEON donne la parole à Mme ROTA, Adjointe aux Affaires scolaires.

Plusieurs réunions ont été organisées avec Mme MANGEON, Mme ROBBESYN, la directrice de l'école et moi-même. Mme MANGEON est en contact régulier avec l'inspecteur de l'Education Nationale de Sens 1.

Une enquête a été menée auprès des parents et plus de 87 % ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école pendant cette période de crise sanitaire.

Un arrêté a été pris, l'école restera fermée jusqu'au 01/06/2020. La situation sera réévaluée à la fin du mois pour voir si une éventuelle réouverture de l'école est possible.

*Effectif rentrée scolaire de septembre : 37 élèves
L'ouverture de la deuxième classe est maintenue.*

Des maisons sont actuellement en vente donc possibilité d'avoir un effectif plus important à la rentrée.

XII. Questions diverses

- *Dossiers d'urbanisme : PC 089 113 20 T0003 et PC 089 113 20 T0004 (avis favorable)*

La séance est levée à 21 heures 35. La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 23/05/2020 à 10h00 à la Salle de Fêtes, sauf empêchement imprévu du Maire. Dans ce cas, une autre date sera annoncée et affichée.